

Élection municipale

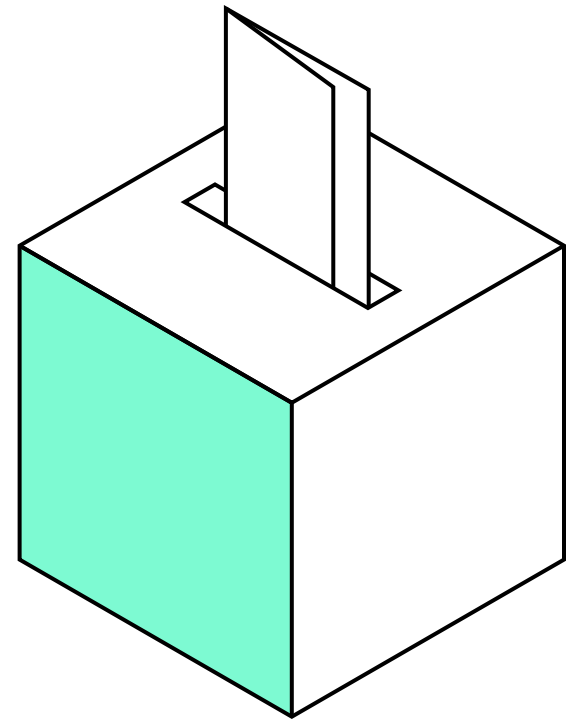
**Tout ce que
vous devez savoir
pour voter**



Ce document est écrit
en texte simplifié.

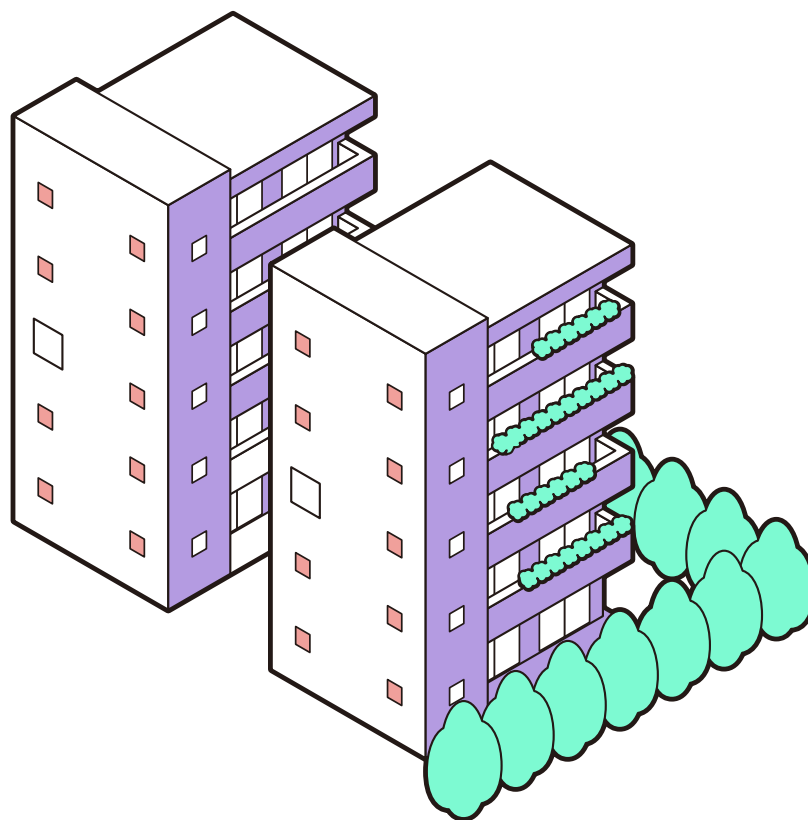
Il vous explique
comment voter.

Si vous avez des questions sur l'élection,
communiquez avec votre présidente
ou président d'élection.
Cette personne organise l'élection
dans votre municipalité.



Il y a une élection dans votre municipalité !

Vous voterez pour
l'une des personnes qui se présentent
à chaque poste en élection
au conseil municipal.



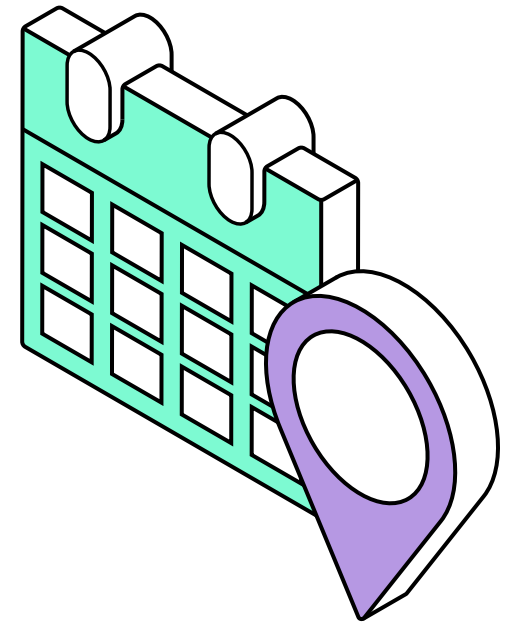
Où et quand voter ?

Vous pouvez voter par anticipation ou le jour du vote.

L'**avis public de scrutin** de votre municipalité indique les jours, les heures et les lieux où vous pouvez voter.

Communiquez avec votre présidente ou président d'élection pour en savoir plus.

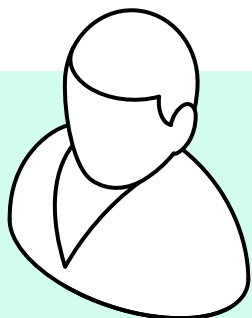
Vous pourriez également voter par la poste.
Communiquez avec votre présidente ou président d'élection pour connaître les conditions.



Comment voter ?

Voici les six étapes à suivre.

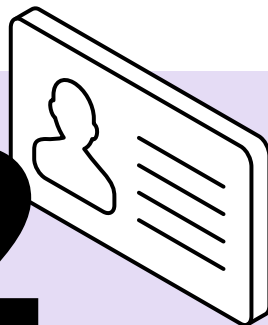
1



Présentez-vous

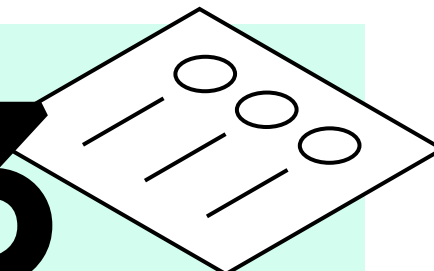
à la table qui
vous sera
indiquée

2



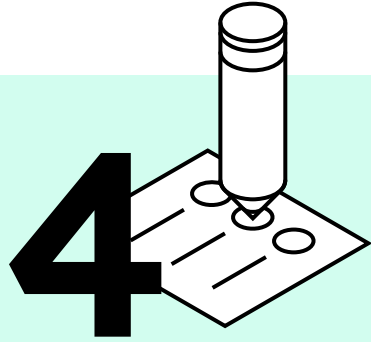
Dites votre nom
et votre adresse
et **présentez**
une pièce
d'identité

3



Recevez

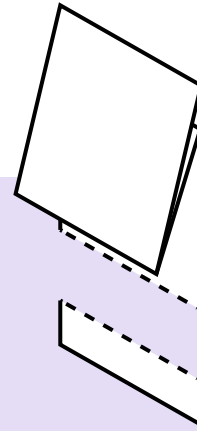
votre bulletin
ou vos bulletins
de vote



Faites
une marque
dans un cercle
sur chaque
bulletin

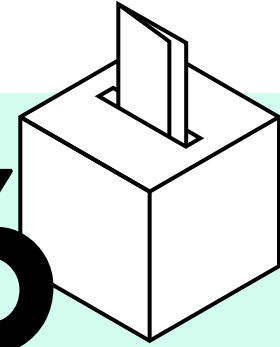


5



Détachez
le talon de
chaque bulletin
en suivant
le pointillé

6



Déposez
votre bulletin
ou vos bulletins
de vote dans
l'urne

Pourquoi voter ?

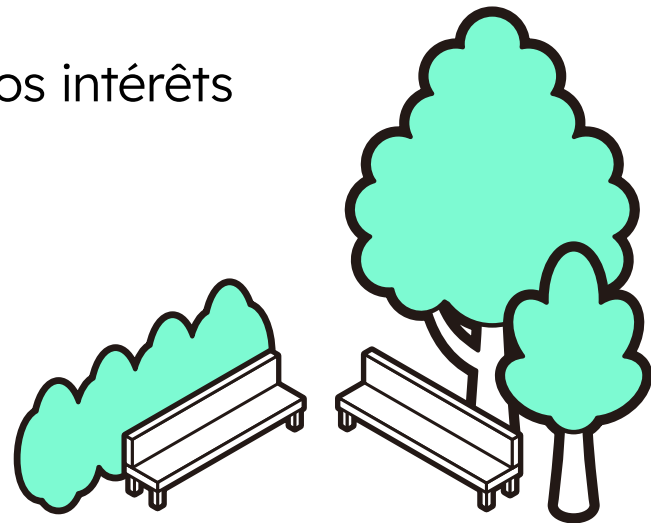
Ce petit geste a une grande importance !

- Vous exprimez votre opinion sur les enjeux qui vous tiennent à cœur et sur les décisions qui ont une influence sur votre vie.

Les municipalités gèrent plusieurs lieux :

parcs, patinoires extérieures, arénas, piscines publiques, abribus, centres communautaires, centres de loisirs, bibliothèques, etc.

- Vous choisissez la personne qui défendra vos intérêts et qui parlera de vos préoccupations.
- Vous gardez la démocratie vivante.



Pour voter, vous devez :

1. Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale
2. Avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection
3. Avoir la citoyenneté canadienne
4. Habiter dans la municipalité
5. Demeurer au Québec depuis au moins six mois
6. Ne pas avoir perdu vos droits électoraux

Si vous n'habitez pas dans la municipalité,
mais que vous êtes propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble
ou que vous occupez un établissement d'entreprise,
vous avez peut-être le droit de voter.

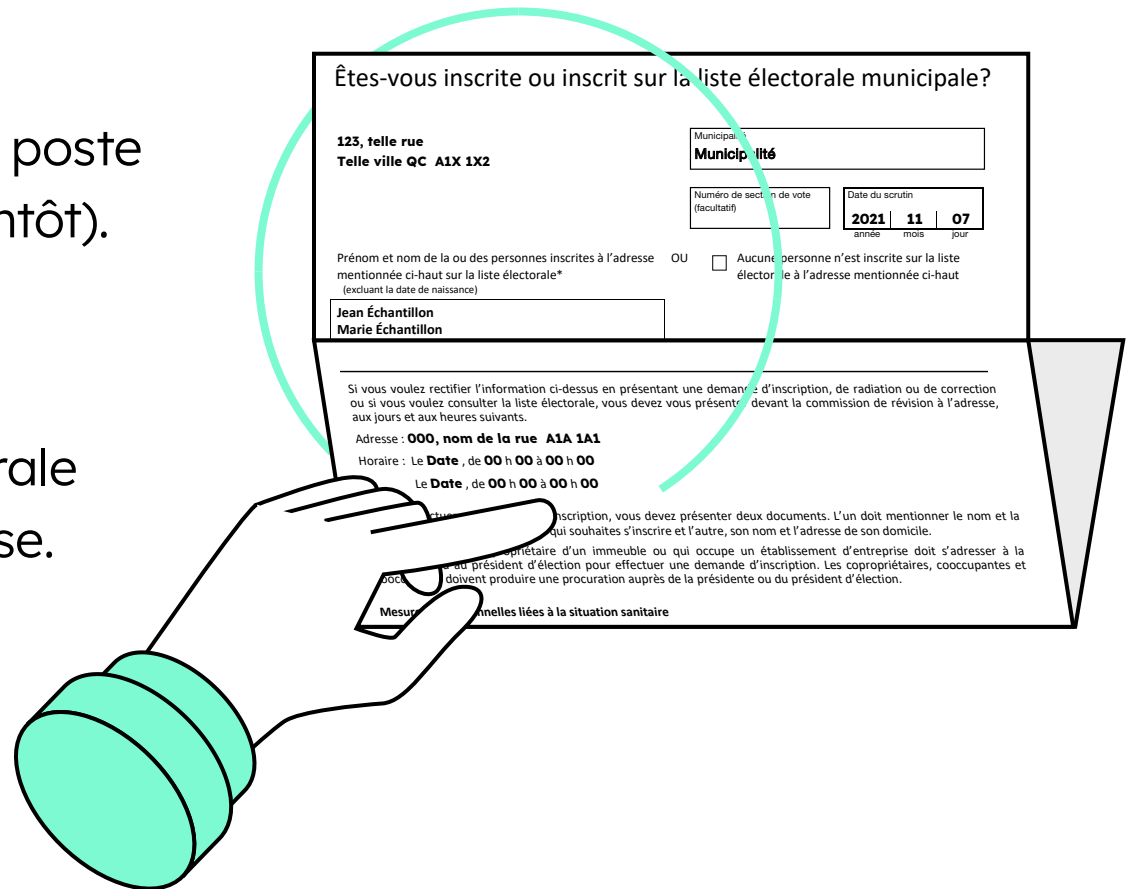
Communiquez avec votre présidente ou président d'élection
pour le vérifier.

Vérifiez si vous êtes inscrit sur la liste électorale

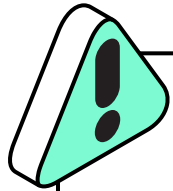
- Regardez l'avis que vous avez reçu par la poste (ou que vous recevrez bientôt).

L'avis contient

le nom des personnes inscrites sur la liste électorale qui résident à cette adresse.



- Si votre nom n'y est pas inscrit ou s'il est mal écrit, rendez-vous à l'endroit indiqué sur votre avis.



Dans ce cas, apportez deux pièces d'identité.
Elles doivent permettre de vérifier votre **nom**,
votre **date de naissance** et votre **adresse**.

- **Si vous n'avez pas reçu votre avis**, communiquez avec votre présidente ou président d'élection.

Accessibilité des lieux de vote

Avant le jour de l'élection,
tous les lieux de vote sont accessibles
aux personnes à mobilité réduite.

Le jour de l'élection, la majorité des endroits
où vous pouvez voter sont accessibles
aux personnes à mobilité réduite.

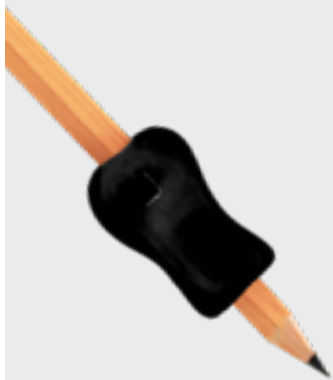


Avant de vous déplacer,
communiquez avec votre présidente ou président d'élection
pour vérifier si votre lieu de vote est accessible.
S'il ne l'est pas, demandez-lui où vous pouvez voter.

Une trousse d'accessibilité sera disponible dans plusieurs lieux de vote. Elle contient des outils qui peuvent vous aider à voter.

Demandez-la en cas de besoin !

Contenu de la trousse d'accessibilité



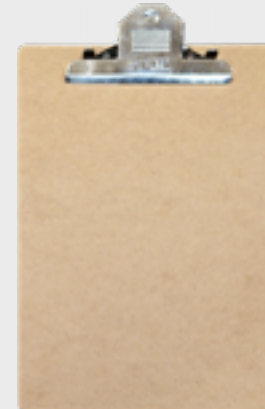
Aide pour
marquer votre
bulletin de vote



Loupe
lumineuse



Gabarit
avec repères



Tablette
avec pince

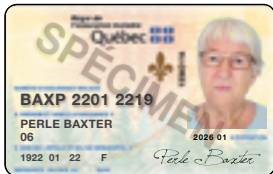
Candidates / Candidates	
Circonscription	
	Marie BONENFANT Appartenance politique
	Jean-Charles BUREAU Appartenance politique
	Marie BONENFANT Appartenance politique
	Pierre-A LARRIVÉE Indépendant
	Marie BONENFANT Appartenance politique
	Jean-Charles BUREAU Appartenance politique
	Marie BONENFANT Appartenance politique
	Pierre-A LARRIVÉE Indépendant
	Marie BONENFANT Appartenance politique
	Jean-Charles BUREAU Appartenance politique

Affiche
des personnes
candidates en
gros caractères

Pièces d'identité acceptées



- Permis de conduire du Québec



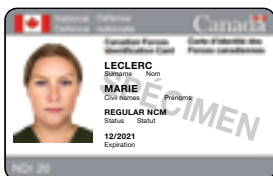
- Carte d'assurance maladie du Québec



- Passeport canadien

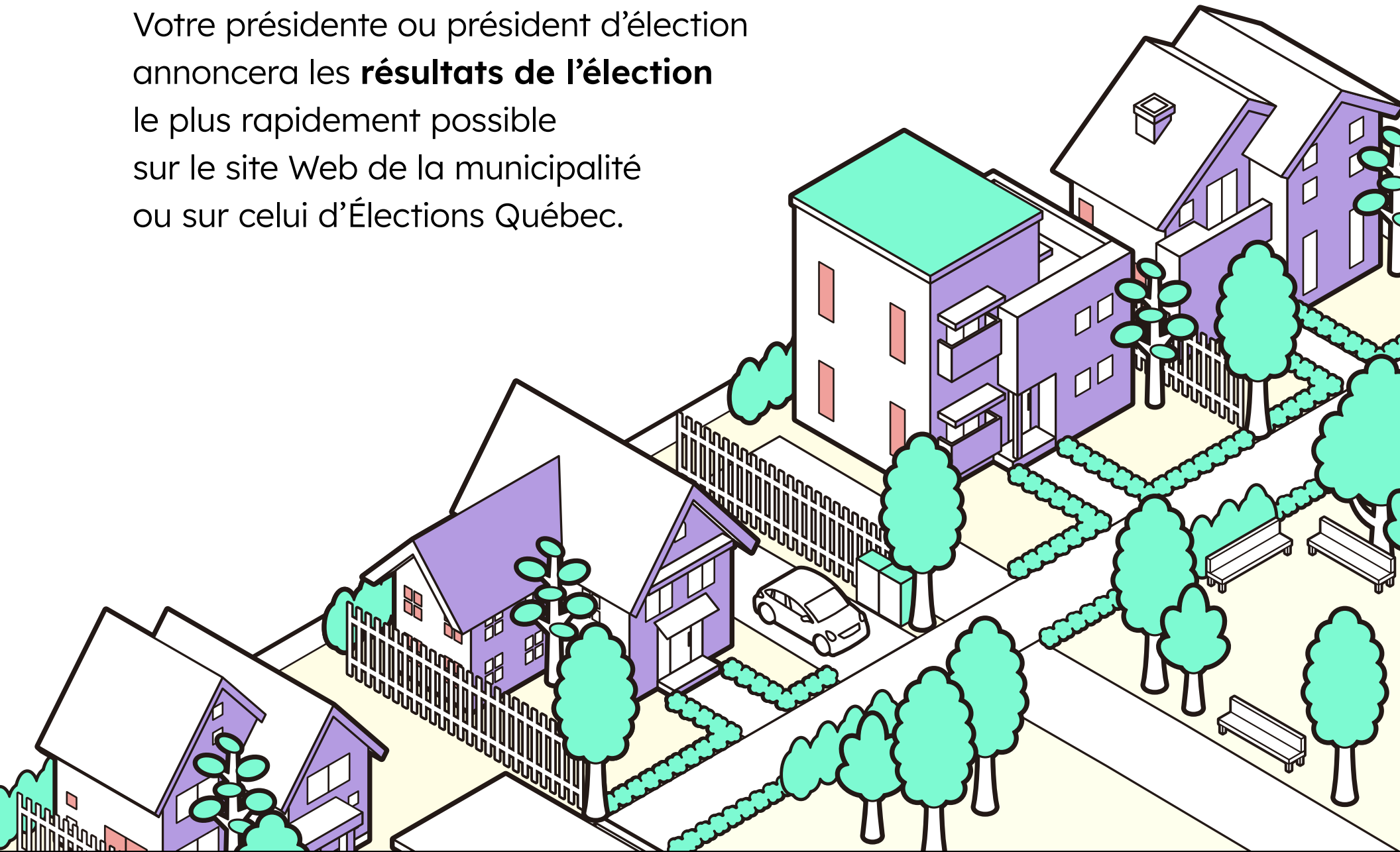


- Certificat de statut d'Indien



- Carte d'identité des Forces canadiennes

Votre présidente ou président d'élection
annoncera les **résultats de l'élection**
le plus rapidement possible
sur le site Web de la municipalité
ou sur celui d'Élections Québec.



Vous vous posez des questions sur les contributions politiques ?

Visitez le site Web d'Élections Québec
au www.electionsquebec.qc.ca.

Vous pouvez aussi appeler Élections Québec
au **1 888 ELECTION (1 888 353-2846)**.

